

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
-AMINA-**

Siège social : 92-94, avenue Hédi Chaker- 1002 TUNIS.

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation - AMINA- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27/07/2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr GRAJA Mounir.

BILAN

**Arrêté au 31 Décembre 2008
(Unité : en Dinars)**

Actifs du bilan arrêté au 31/12/2008 (en DT)

Désignation	Notes	2008			2007
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actifs incorporels d'exploitation	A1	134 402	54 133	80 269	102 669
Logiciel		134 402	54 133	80 269	102 669
Actifs corporels d'exploitation	A2	188 191	136 738	51 453	35 528
Installations Techniques et machines		181 398	135 923	45 475	35 502
Autres installations, Outillage et mobilier		6 793	815	5 979	26
Placements	A3	12 149 582	742 084	11 407 498	11 722 801
<i>Terrains et constructions</i>		<i>459 985</i>	<i>46 737</i>	<i>413 248</i>	<i>436 248</i>
<i>Placements financiers</i>		<i>11 689 597</i>	<i>695 347</i>	<i>10 994 250</i>	<i>11 286 553</i>
Actions, autres titres à revenu variable		5 249 218	487 885	4 761 333	4 567 220
Obligations et autres titres à revenu fixe		6 361 749	207 463	6 154 286	6 650 550
Autres placements					
Autres prêts		78 630	0	78 630	68 783
Créances	A4	1 019 974		1 019 974	1 070 911
Créances nées d'opérations d'assurance directe		369 633		369 633	271 647
Primes acquises et non émises					
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		369 633	0	369 633	271 647
Créances nées d'opérations de réassurance		56 540	0	56 540	58 488
Autres créances		593 801		593 801	740 777
Etat et organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		467 230	0	467 230	389 607

Débiteurs divers		126 571	0	126 571	351 170
Autres éléments d'actif	A5	1 176 049	23 982	1 152 067	445 834
<i>Avoirs en Banque, CCP, chèques et caisse</i>		798 077	0	798 077	93 303
<i>Charges reportées</i>		47 965	23 982	23 982	47 965
<i>Comptes de régularisation Actif</i>		330 008		330 008	304 566
Intérêts et loyers acquis non échus		213 741	0	213 741	210 594
Autres comptes de régularisation		116 267	0	116 267	93 973
Total Actifs		14 668 199	956 937	13 711 261	13 377 743

Capitaux propres et passifs du bilan arrêtés au 31/12/2008 (en DT)

Désignation	Notes	2008	2007
Capitaux propres	P1		
Capital Social		3 000 000	3 000 000
Autres Capitaux		332 781	332 781
Résultats reportés		-674 589	-418 009
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 658 192	2 914 772
Résultat net de l'exercice		-302 654	-256 580
Total capitaux propres avant affectation		2 355 538	2 658 192
Passifs			
Provisions pour risques et charges	P2	113 608	
Provisions techniques brutes	P3	10 817 810	10 342 135
Provisions d'assurance Vie		10 421 068	9 941 747
Provisions pour sinistres		328 918	345 179
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes		14 408	542
Autres provisions techniques		53 416	54 666
Autres dettes	P4	199 532	159 290
Dettes nées d'opérations de réassurance		11 583	4 399
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques		37 394	8 426
Créditeurs divers		150 555	146 465

Autres passifs	P5	224 774	218 126
Autres comptes de régularisation passif		224 774	218 126
Total Passif		11 355 724	10 719 551
Total des Capitaux propres et du passif		13 711 261	13 377 743

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (en DT)

Désignation	Note	Opérations		Opérations nettes 2008	Opérations nettes 2007
		brutes 2008	Cessions		
PRIMES	R01	5 125 193	-14 943	5 110 250	4 506 154
Primes émises et acceptées		5 125 193	-14 943	5 110 250	4 506 154
Variation des Primes acquises et Non Emises		0		0	0
PRODUITS DE PLACEMENT	R02				
Revenus des placements		1 136 165		1 136 165	741 160
CHARGES DE SINISTRES	R03	-4 518 136		-4 518 136	-4 125 249
Montants payés		-4 534 398		-4 534 398	-3 971 681
Variation de la provision pour sinistres à payer		16 262		16 262	-153 568
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	R04	-491 937		-491 937	-587 229
Provisions d'assurance vie		-478 071		-478 071	-565 469
Autres provisions techniques		-13 866		-13 866	-21 760
PARTICIPATIONS AUX BENEFICES ET RISTOUNES	R05	-76 428	2 977	-73 451	-1 779
FRAIS D ' EXPLOITATION	R06	-380 712		-380 712	-270 827
Frais d'acquisition		-200 483		-200 483	-151 146
Frais d'administration		-180 228		-180 228	-119 681
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	R07	-302 278		-302 278	-201 242
CHARGES DE PLACEMENTS	R08	-661 684		-661 684	-311 121
Charges de gestion des placements		-84 805		-84 805	-84 039
Corrections de valeurs sur placements		-338 896		-338 896	-153 630
Pertes provenant de la réalisation des placements		-237 982		-237 982	-73 452
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES	R09	-93 593		-93 593	-94 552
A L'ETAT DE RESULTAT					
RESULTAT TECHNIQUE		-263 410	-11 966	-275 376	-344 686

ETAT DE RESULTAT
Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (en DT)

Désignation	Notes	2008	2007
RESULTAT TECHNIQUE VIE		-275 376	-344 686
PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		93 593	94 552
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		-115 746	-1 917
RESULTAT provenant des activités ordinaires	R10	-297 529	-252 051
Impôts sur le résultat		-5 125	-4 528
RESULTAT provenant des activités ordinaires après impôts		-302 654	-256 580

Etat de flux de trésorerie
Du 01/01/2008 au 31/12/2008 (en DT)

Désignation	2008	2007
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	3 503 422	4 408 760
Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 122 211	-3 970 587
Encaissement des primes reçues (acceptations)	93 259	88 653
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	-5 650	-82 507
Commissions versées sur acceptations	8 393	-7 979
Participations bénéficiaires payées (acceptations)	3 892	-1 779
Commissions versées aux intermédiaires	-46 047	-31 293
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-582 673	-306 800
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-11 607 706	-2 640 223
Encaissements liés à la cession de placements financiers	12 095 843	2 235 755
Produits financiers reçus	413 845	405 429
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	754 367	97 429
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'imob incorp et corp	-49 593	-112 002
Encaissements provenant de la cession d'imob incorp et corp		
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-49 593	-112 002
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions		-156 075
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	0	-156 075
Variation de trésorerie	704 774	-170 648
Trésorerie au début de l'exercice	93 303	263 950
Trésorerie de fin d'exercice	798 077	93 303

Notes aux états financiers (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)**.1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

.2.1. Note sur les placements

Les placements englobent les titres de participations, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du premier entré, premier sorti (FIFO)

Les dépréciations financières constatées, sur chaque catégorie de titres cotés de même nature, entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2008 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées ont fait l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur investie est inférieure à la valeur mathématique.

Les bons de trésor négociables en bourse font l'objet d'une évaluation à l'inventaire sur la base du capital restant augmenté de la fraction non amortie de l'écart entre la valeur faciale et le prix d'acquisition.

.2.2. Note sur les provisions techniques

Les provisions techniques comprennent :

a- Les Provisions Mathématiques

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la compagnie déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

b- Les provisions pour sinistres à payer

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés et non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2008 et dont la déclaration est parvenue au début de l'exercice 2009.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

c- Les réserves de stabilité

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats, destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

.2.3 Note sur l'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle préconisé par la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance (NC 26).

Cette norme permet de déterminer le résultat technique de l'assurance vie et le résultat global de la société.

Par ailleurs et en application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, la société a procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice 2008 par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- **Les frais de gestion sinistres** : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- **Les frais d'acquisition des contrats** : ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- **Les frais d'administration** : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- **Les frais de gestion des placements** : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires etc...
- **Les autres charges techniques** : Ils correspondent aux charges qui, exceptionnellement, ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment ;

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Charge par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques.

En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

.2.4 Présentation des états financiers

Le bilan de l'exercice comptable 2008 totalise tant à l'actif qu'aux capitaux propres et passif 13 711 261 dinars contre 13 377 743 dinars en 2007, accusant ainsi une augmentation de 333 518 dinars.

L'exercice 2008 a dégagé un déficit de 302 654 dinars contre un déficit de 256 580 dinars en 2007.

Les primes émises de l'exercice 2008 nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent à 5 031 933 dinars contre 4 439 661 dinars l'année précédente, accusant ainsi une augmentation de 592 273 dinars soit 13%.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de l'exercice 2008.

.3. Notes complémentaires

.3.1 Notes sur les postes d'actifs

A1 : Actifs incorporels d'exploitations

Les actifs incorporels totalisent à fin 2008 une valeur brute de 134 402 dinars contre 112 002 dinars à fin 2007 soit une variation de 22 400 dinars qui correspond au complément du prix d'acquisition du logiciel de gestion technique « ASSUARIA ».

La valeur nette de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à 80 269 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Logiciel "ASSUARIA"	134 402	54 133	80 269

A2 : Actifs corporels d'exploitations

Les actifs corporels totalisent à fin 2008 une valeur brute de 188 191 dinars contre 160 998 dinars à fin 2007 soit une variation de 27 193 dinars ;

La valeur nette de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à 51 453 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Matériel d'exploitation	18 186	16 059	2 127
Matériel de transport	75 000	65 417	9 583
MMB	6 793	815	5 979
Agencement, Aménagement	60 527	41 631	18 897
Œuvres et Arts	27 685	12 817	14 868
TOTAL	188 191	136 738	51 453

A3 : Placements

Le portefeuille placements de « AMINA » totalise au 31 décembre 2008 un montant net de 11 407 498 dinars contre 11 722 801 dinars au 31 décembre 2007, soit une diminution de 315 303 dinars.

La répartition du poste placements est donnée comme suit :

Libellé	2008			2007		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Constructions	459 985	46 737	413 248	459 985	23 737	436 248
Bon de trésor	4 430 000		4 430 000	4 732 000		4 732 000
Emprunts obligataires	874 286		874 286	621 429		621 429
Parts dans les fonds communs de placements	809 909		809 909	200 000		200 000
Billets de trésorerie	857 463	207 463	650 000	207 463	207 463	0
Titres cotés	2 239 400	367 625	1 871 775	1 070 714	68 072	1 002 642
Parts dans les SICAV	1 034 576		1 034 576	94 480		94 480
Actions et titres non cotés	1 365 333	120 259	1 245 073	5 362 476	795 256	4 567 220
Autres prêts	78 630		78 630	68 783		68 783
Total	12 149 582	742 084	11 407 498	12 817 329	1 094 529	11 722 801

- **Billets de trésorerie**

La valeur nette du poste « Billets de trésorerie » s'élève au 31 décembre 2008 à 650 000 dinars et se détaille comme suit :

Billets de trésorerie	Valeur brute	Provision	Valeur nette
BATAM	177 778	177 778	0
FLEXO PRINT	29 685	29 685	0
EDIFIA	650 000		650 000
Total	857 463	207 463	650 000

- ✓ **Billets de trésorerie « EDIFIA »**

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » a accordé, au cours de l'exercice 2008, un prêt à la société « EDIFIA » pour un montant de 650 000 dinars.

Ce prêt a été accordé pour une durée de 194 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 6,75%.

Ce prêt qui n'a pas été remboursé à la date du 10 décembre 2008, date convenu dans l'accord établi entre les deux parties, a fait l'objet d'un avenant à fin 2008 et a été remboursé intégralement en 2009.

- **Titres cotés**

La valeur brute du poste « Titres cotés » s'élève au 31 décembre 2008 à 2 239 400 dinars.

Les provisions pour dépréciation des titres cotés s'élèvent au 31 décembre 2008 à 367 625 dinars et se détaillent comme suit :

Titre	Valeur Comptable	Valeur boursière	Provision
ARTES	113 630	104 445	9 185
BH	78 550	51 955	26 595
BT	170 782	162 415	8 368
POULINA	217 311	183 960	33 351
SOMOCER	38 090	27 236	10 854
SOTRAPIL	155 918	76 097	79 821
STAR	106 757	89 082	17 675
STB	183 707	123 766	59 940
TPR	93 379	60 822	32 558
TUNISAIR	148 100	102 447	45 653
TUNISIE LEASING	88 010	60 926	27 084
UIB	82 365	65 824	16 541
			367 625

- **Actions et titres non cotés**

La valeur brute du portefeuille « titres de participations » s'élève au 31 décembre 2008 à 1 365 333 dinars contre 5 362 476 dinars et se détaille comme suit :

Titres	Situation au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Situation au 31/12/2008
Titres de participations	4 448 449	100 000	4 070 787	477 662
GAT	3 316 537		3 316 537	0
S O F I G A T	1 000			1 000
SIGMA SICAF	653 000		653 000	0
EDIFIA	200 000	100 000	101 250	198 750
SOCIETE TUNINVEST	51 342			51 342
SOCIETE FEIZA	61 440			61 440
ARCHIDOC	16 000			16 000
SOCITETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE	27 050			27 050
CODIT	118 800			118 800
PART SOCIALE C.T.T.T.	3 280			3 280
Conventions de portages	914 028	-	26 357	887 671
VENDIS	40 000		10 000	30 000
SPEED STYLE	70 000		16 357	53 643
STGH	300 000			300 000
STE DE GESTION HOTELIERE PRIMAVERA	280 000			280 000
BEN JEMAA MOTORS	166 028			166 028
ARCHIDOC	58 000			58 000
Total	5 362 476	100 000	4 097 143	1 365 333

✓ *Titres de participations*

La valeur brute des titres de participations s'élève au 31 décembre 2008 à 477 662 dinars.

Les provisions pour dépréciations de ces titres s'élève à 35 259 dinars et se détaille comme suit :

Titres	Valeur au 31.12.2008	Provisions
S O F I G A T	1 000	
EDIFIA	198 750	
SOCIETE TUNINVEST	51 342	
SOCIETE FEIZA	61 440	24 422
ARCHIDOC	16 000	
SOCITETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE	27 050	7 557
CODIT	118 800	
PART SOCIALE C.T.T.T.	3 280	3 280
Total	477 662	35 259

✓ *Conventions de portages*

La valeur brute des titres de participations en portage s'élève au 31 décembre 2008 à 887 671 dinars et se détaillent comme suit :

Conventions	Solde 2008	Montant initial	Règlement Total	Règlement 2008	Impayés	A échoir	Provisions	Observations
VENDIS LOISIRS	30 000	40 000	10 000	10 000	0	30 000	0	- Convention de portage respectée.
SPEED STYLE	53 643	70 000	16 357	16 357	53 643	0	15 000	- Régulée totalement en 2009.
BEN JEMAA MOTORS	166 028	240 000	73 973	0	166 028	0	0	- Absence d'une convention. - Régulée totalement en 2009
ARCHIDOC	58 000	58 000	0	0	46 400	11 600	0	- Convention non respectée.
STGH	300 000	300 000	0	0	300 000	0	0	- Convention de portage conclue en 1996. Cette convention a fait l'objet d'un arrangement en 2009. - L'acte constatant l'avenant à cette convention n'est pas encore établi.
STE DE GESTION HOTELIERE PRIMAVERA	280 000	280 000	0	0	280 000	0	70 000	- Convention de portage conclue en 1996. - Affaire en contentieux.
	887 671	988 000	100 329	26 357	846 071	41 600	85 000	

A4 : Créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2008 pour un montant de 1 019 974 dinars contre 1 070 911 dinars à fin 2007 et présente le détail suivant :

Désignation	2008	2007
Créances nées d'op. d'assurances directes	369 633	271 647
Créances nées d'opérations de réassurances	56 540	58 488
Etat et organismes de sécurité sociale	467 230	389 607
Débiteurs divers	126 571	351 170
Total	1 019 974	1 070 911

a- Créances nées d'opération d'assurances directes

La valeur de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à 369 633 dinars et correspond aux créances de la société sur les assurés. Ces créances sont présentées à l'actif du bilan net des commissions.

Le fichier des primes impayés, par quittance, tel que arrêté par le service de gestion technique, présente un total de primes impayées, au 31 décembre 2008, de 339 803 dinars soit un écart de 29 830 dinars par rapport au solde comptable.

Les travaux de rapprochements entre le solde comptable et le solde technique doivent être réalisés à fin de justifier et apurer l'écart dégagé.

b- Créances nées d'opération de réassurances

Elles correspondent à l'excédent du compte d'acceptation en réassurance pour l'exercice 2008.

c- Etat et organismes de sécurité sociale

Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit essentiellement des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

d- Débiteurs divers

Le solde de la rubrique « Débiteurs divers » qui s'élève à 126 571 dinars correspond essentiellement au montant des salaires du personnel de « AMINA » détachés auprès du « GAT » qui s'élève à 114 739 dinars.

A5 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008 un montant net de 1 152 067 dinars contre 445 834 dinars 2007 et se détaille comme suit :

Désignation	2008	2007
Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse	798 077	93 303
Charges reportées	23 982	47 965
Comptes de régularisations	330 008	304 566
Total	1 152 067	445 834

A5.1 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique présente au 31 décembre 2008 un total de 798 077 dinars ventilé de la manière suivante :

Désignation	2008
Comptes courants CGF	674 908
BIAT 65 « Med V »	62 554
Attijari Bank	33 364
Caisse Siège	20 010
BEST BANK	8 646
UIB	243
Compte courant Tunisie Valeurs	110
BIAT 32	-25
UBCI	-109
ATB	-1 624
Total	798 077

- **Comptes courants « CGF »**

Les comptes courants de la compagnie ouverts auprès de la société d'intermédiaire en bourse « Compagnie Gestion et Finances, CGF », totalisent à fin 2008 un solde de 674 908 dinars. Ces comptes courants sont arrêtés par la CGF au 31 décembre 2008 avec une situation de trésorerie en faveur de « AMINA » de 679 297 dinars soit un écart de 4 389 dinars. Cet écart remonte aux exercices antérieurs.

A5.2 Charges reportées

Les charges reportées totalisent à fin 2008 un montant net de 23 982 dinars et correspondent à la valeur nette des dépenses de publicité engagé au cours de l'exercice 2007.

Ces dépenses sont réparties sur trois exercices.

A5.3 Comptes de régularisations actifs

Les comptes de régularisations actifs totalisent à fin 2008 un montant de 330 008 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	2008	2007
Les intérêts et loyers acquis et non échus	213 741	210 594
Autres comptes de régularisation	116 267	93 973
Total	330 008	304 566

- **Les intérêts et loyers acquis et non échus**

La valeur de la rubrique « Intérêts et loyers acquis et non échus » s'élève au 31 décembre 2008 à 213 741 dinars et correspond aux intérêts courus et non échus sur les bons de trésor et les obligations.

- **Autres comptes de régularisation**

La valeur de la rubrique « Autres comptes de régularisations » s'élève au 31 décembre 2008 à 116 267 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	2008
Différences sur les prix de remboursement sur BTA	94 840
Charges constatées d'avance	17 552
Produits à recevoir	3 874
Total	116 267

3.2 Notes sur les postes de capitaux propres et de passifs**P1 : Capitaux propres**

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2008 un montant de 2 355 538 dinars contre 2 658 192 dinars au 31 décembre 2007 enregistrant ainsi une variation négative de 302 654 dinars qui correspond au résultat de l'exercice 2008.

Le tableau de variation des capitaux propres est donné comme suit :

Libellés	Capital Social	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2007	3 000 000	67 270	213 511	52 000	-418 009	-256 580	2 658 192
Affectations					418 009	256 580	674 589
Réserves Légales							0
Réserves facultatives							0
Autres capitaux propres							0
Résultat reporté					-674 589		-674 589
Résultat de l'exercice						-302 654	-302 654
Solde au 31.12.2008	3 000 000	67 270	213 511	52 000	-674 589	-302 654	2 355 538

P2 : Provisions pour risques et charges

La rubrique « provisions pour risques et charges » totalise au 31 décembre 2008 un solde de 113 608 dinars.

Ce montant correspond à la provision constatée par la compagnie suite à la taxation d'office dont elle a fait objet et ce pour le défaut de dépôt des déclarations fiscales.

P3 : Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2008, les provisions techniques brutes totalisent 10 817 810 dinars contre 10 342 135 dinars au 31 décembre 2007 accusant ainsi une augmentation de 475 675 dinars.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

Libellé	2008	2007
Provisions mathématiques	10 421 068	9 941 747
Provisions pour sinistres à payer	328 918	345 179
Provisions pour P.B	14 408	542
Autres provisions techniques	53 416	54 666
Total	10 817 810	10 342 135

✓ **Les provisions mathématiques :**

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2008 une valeur de 10 421 068 dinars contre 9 941 747 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 479 321 dinars.

Elles se détaillent entre les différentes catégories d'assurance comme suit :

Libellé	2008	2007
Contrats Epargne	8 674 776	8 299 445
Contrats Décès	1 025 349	899 755
Contrats Mixte	720 942	742 547
Total	10 421 068	9 941 747

✓ **Les provisions pour sinistres à payer :**

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2008 à 328 918 dinars contre 345 179 dinars au 31 décembre 2007 soit une diminution de 16 262 dinars.

Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

Ces provisions comprennent les sinistres déclarés et non payés ainsi que les capitaux échus et non décaissés et se détaillent comme suit :

Libellé	2008	2007
Sinistres à payer	173 359	192 302
Capitaux échus à payer	139 895	136 440
Frais de Gestion	15 663	16 437
Total	328 918	345 179

✓ **Les autres provisions techniques : La provision de stabilité :**

Ce poste présente un solde de 53 416 dinars au 31 décembre 2008 contre 54 666 dinars au 31 décembre 2007 et correspond à la réserve de stabilité dégagée sur le contrat d'assurance vie conclu avec la société « TUNINTER ». Cette provision est destinée à faire face aux déficits techniques éventuels.

✓ **Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes :**

Au 31 décembre 2008, le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes s'élève à 14 408 dinars.

P4 : Autres dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2008 à 199 532 dinars contre 159 290 dinars à fin 2007.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2008	2007
Dettes nées d'opérations de réassurance	11 583	4 399
Etat, Organismes sociaux et collectivités publiques	37 394	8 426
Créditeurs divers	150 555	146 465
Total	199 532	159 290

✓ ***Créditeurs divers***

La rubrique « créditeurs divers » totalise à fin 2008 un solde de 150 555 dinars contre 146 465 dinars à fin 2007.

Ce solde est constitué essentiellement :

- des salaires du personnel « GAT » détachés auprès de « AMINA » qui s'élève à 102 991 dinars ;
- des dividendes à payer pour un montant de 43 440 dinars.

P5 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent à fin 2008 une valeur de 224 774 dinars contre 218 126 dinars au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Autres comptes de régularisation passif	4 931
Charges à payer	219 843
Total	224 774

• **Charges à payer**

La valeur des charges à payer s'élève au 31 décembre 2008 à 219 843 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	Montant	Observations
Loyer Siège 2008	24 042	Loyer de l'exercice 2008
Frais de restaurations	13 044	Depuis 2000
Salaires Mohamed CHERIF	11 184	Depuis 1999
Jetons de présence	25 431	Dont 15 000 dinars JP de 2008
Charges d'immeubles 1999/2000/2001	9 345	Depuis 2000
Rémunération MTIMET Najet	1 433	Depuis 2000
Autres mouvements	6 709	Depuis 2000
Déclaration mois de décembre 2008	1 149	TFP-FOPROLOS-TCL
Salaires 2008 des détachés du personnel GAT auprès de « AMINA »	83 105	
Frais de Gestion CGF	17 700	Estimations des frais de 2008
Complément Rémunération exceptionnelle	1 250	
Honoraires Commissaires aux comptes 2008	12 000	
Déclaration CNSS 4ème Trimestre 2008	5 413	
Déclaration Assurance Groupe 2008	7 445	
Régime Retraite complémentaire 2008	593	
Total	219 843	

.3.3 Notes sur les états de résultat

R01 : Les primes émises

Le chiffre d'affaires net d'annulations, affaires directes, réalisé au cours de l'exercice 2008, s'est élevé à 5 031 934 dinars contre 4 439 661 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 93 259 dinars contre 88 653 dinars en 2007.

Les primes émises au cours de l'exercice 2008 se détaillent, entre les différentes catégories d'assurances, comme suit :

Libellé	2008	2007
Capitalisation	4 658 539	4 065 658
Décès	291 599	330 437
Mixtes	81 795	43 566
Total	5 031 934	4 439 661

Les primes cédées de l'exercice 2008 s'élèvent à 14 943 dinars contre 22 160 dinars en 2007.

R02 : Les produits de placements

Les produits bruts de placements se sont élevés à fin 2008 à 1 136 165 dinars et les charges de placements ont atteint 661 684 dinars, d'où un revenu net de placement de 474 481 dinars contre un revenu net de 430 039 dinars l'exercice précédent.

R03 : Les Charges de sinistres

Au cours de l'exercice 2008, on a enregistré une progression de la charge de sinistre de 364 193 dinars, passant ainsi de 4 125 249 dinars au 31 décembre 2007 à 4 489 442 dinars à la clôture de cet exercice, soit 88 % du chiffres d'affaires net des primes cédées contre 92 % l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2008.

Les sinistres à payer ont atteint 328 918 dinars au 31 décembre 2008 contre 345 179 dinars à fin 2007 soit une variation de 16 262 dinars.

R04 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a accusé une augmentation de 13 866 dinars par rapport à l'exercice 2007 et correspond à la variation des provisions pour participation aux bénéfices et ristournes sur le contrat « TUNINTER ».

R05 : Participations aux bénéfices et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes de l'exercice s'est élevée à 76 428 dinars.

R06 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé au cours de l'exercice 2008 la somme de 380 712 dinars, soit 7,4 % du chiffre d'affaires, contre 270 827 dinars l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ **Les frais d'acquisition** : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent :

- les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats
 - les frais indirectement imputables : tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats (exemple : frais de personnel, quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel).
- ✓ **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille (frais de personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel).

R07 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations.

La valeur des autres charges techniques s'élève au 31 décembre 2008 à 302 278 dinars soit 5,9 % du chiffre d'affaires.

R08 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées au 31 décembre 2008 à 661 684 dinars contre 311 121 dinars l'exercice précédent.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

Désignation	2008	2007
Charges de gestion des placements	84 805	84 039
Corrections de valeurs sur placements	338 896	153 630
Pertes réalisation des placements	237 982	73 452
Total	661 684	311 121

❖ **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

❖ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placements.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au 31 décembre de chaque année au cours moyen du mois de décembre.

Les moins values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

❖ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Ce sont les pertes subies suite à la cession des actions cotées.

R09 : Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placements sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2008, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 474 481 dinars contre un revenu net de 430 039 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 93 593 dinars au 31 décembre 2008 contre 94 552 dinars au 31 décembre 2007.

R10 : Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2008 avant impôt s'élève à -297 529 dinars contre -252 051 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur le résultat est de 5 125 dinars en 2008 contre 4 528 dinars en 2007.

Par conséquent, l'exercice 2008 fait ressortir un résultat net de -302 654 dinars contre -256 580 dinars l'exercice précédent.

.3.4 Notes sur l'état de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2008, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 754 367 dinars.

F2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Pour l'exercice 2008, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à 49 593 dinars.

F3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2008, la compagnie n'a pas engagé des flux relatifs aux activités de financement.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2008.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la compagnie comprenant le bilan, l'état de résultat technique vie, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies d'assurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2008 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces

informations pouvant contredire les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Ainsi, les comptes des valeurs mobilières émises par la compagnie sont tenus par elle-même.

Tunis, le 22 juillet 2009

Cabinet Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous avons été informé par votre conseil des opérations qui rentrent dans le cadre des dispositions précitées.

- a- la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a conclu, au cours de l'exercice 2008, des transactions portant sur des titres de participations dans les sociétés « EDIFIA » et « SIGMA HOLDING » et rentrant dans le cadre des conventions réglementées. Ces transactions se détaillent comme suit :

Date	Opération	Quantité	Titre	Prix Unitaire	Cessionnaires	Relation avec AMINA
31/12/2008	Vente	13 500	EDIFIA	7,5	SIGMA HOLDING	A des administrateurs en commun avec AMINA
04/06/2008	Vente	6 530	SIGMA HOLDING	97	Yezid SKANDRANI	Administrateur de AMINA

- b- la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a accordé, au cours de l'exercice 2008, un prêt à la société « EDIFIA », ayant des administrateurs en commun avec AMINA, pour un montant de 650 000 dinars.

Ce prêt, qui a été accordé pour une durée de 194 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 6,75% l'an, a été remboursé intégralement en 2009.

- c- le Groupe des Assurances de Tunisie, ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de cette dernière.

- d-** la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » exerce son activité dans des locaux appartenant aux Groupe des Assurances de Tunisie en vertu d'un contrat de location. Le loyer de l'exercice 2008 s'élève à 24 042 dinars.
- e-** la Compagnie Gestion et Finance « CGF », ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », est chargée, en tant qu'intermédiaire en bourse, de gérer les placements en bourse de « AMINA ».
- f-** des membres du personnel de « AMINA » sont détachés auprès du Groupe des Assurances de Tunisie « GAT », ayant des administrateurs en commun avec « AMINA », la charge du personnel détaché auprès du « GAT » relative à l'exercice 2008 s'élève à 39 536 dinars.
- g-** des membres du personnel du « GAT » sont détachés auprès de la société d'assurance vie et de capitalisation « AMINA », ayant des administrateurs en commun avec « GAT », la charge du personnel détaché du « GAT » auprès de « AMINA » relative à l'exercice 2008 s'élève à 83 105 dinars.
- h-** des membres du personnel du « GAT » bénéficient d'une rémunération, à titre de gratifications, de la société d'assurance vie et de capitalisation « AMINA », ayant des administrateurs en commun avec « GAT ».
- La charge de l'exercice 2008 supporté par « AMINA » au titre de ces gratifications s'élèvent à 21 200 dinars.
- i-** la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », accorde à son PDG une rémunération mensuelle brute de 12 117 dinars soit une rémunération annuelle nette de 104 074 dinars.
- j-** la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », accorde à son administrateur, Mr Yezid SKANDRANI, une rémunération annuelle exceptionnelle brute qui s'élève à 25 000 dinars.
- k-** la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a accordé, des prêts à des membres du personnel du « GAT », ayant des administrateurs en commun avec la société « AMINA ». La situation de ces prêts, au 31 décembre 2008, se présente comme suit :

Libellé	Montant
Thouraya MSADDAK	48 531
Ridha JLASSI	10 800

Tunis, le 22 juillet 2009

Cabinet Mounir GRAJA